



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par Camille LAINE-MONTELS

☎ : 02 32 78 26 09

☎ : 02 32 78 28 68

✉ : camille.laine-montels@eure.gouv.fr

Référence à rappeler : DRCL/CLM/2015-230

Évreux, le 22 octobre 2015

Le Préfet

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération intercommunale**

OBJET : Modification des seuils relatifs aux marchés publics

La passation d'un marché public est soumise à des règles de publicité et de mise en concurrence. La personne publique, appelée pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice, doit se conformer à différents types de procédures, déterminés en fonction du montant et de la nature du marché (travaux, fournitures ou services).

Suite à la parution du décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015, le seuil de dispense de procédure et de publicité est désormais fixé à 25 000 € HT au lieu de 15 000 € HT, toute catégorie d'achat confondue. Cependant, tout achat public doit s'effectuer dans le respect des règles suivantes :

- Le choix de l'offre doit répondre de manière pertinente au besoin ;
- Le respect du principe de bonne utilisation des deniers publics ;
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Les autres seuils de procédures et de publicité demeurent inchangés. Aussi, vous trouverez dans les tableaux ci-dessous un rappel des procédures et des modalités de publicité à mettre en œuvre selon vos achats.

Je vous rappelle que le calcul de ces seuils s'apprécie selon la valeur cumulée de tous les lots, sur la durée totale du marché, reconductions potentielles comprises.

<u>Seuils de procédure (montants hors taxes)</u>			
	Pas de procédure imposée	Procédures adaptées	Procédures formalisées
Fournitures et services	Jusqu'à 25 000 €	Marchés compris entre 25 000 € et 207 000 €	Au-delà de 207 000 €
Travaux	Jusqu'à 25 000 €	Marchés compris entre 25 000 € et 5 186 000 €	Au-delà de 5 186 000 €

Seuils de publicité (montants hors taxes)				
	Publicité non obligatoire	Publicité adaptée Modalités au choix de la personne publique	Publicité au BOAMP ou dans JAL + profil d'acheteur + presse spécialisée si nécessaire	Publicité au BOAMP + JOUE + profil d'acheteur
Fournitures et services	En dessous de 25 000 €	Marchés compris entre 25 000 € et 90 000 €	Marchés compris entre 90 000 € et 207 000 €	Au-delà de 207 000 €
Travaux	En dessous de 25 000 €	Marchés compris entre 25 000 € et 90 000 €	Marchés compris entre 90 000 € et 5 186 000 €	Au-delà de 5 186 000 €

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Anne LAPARRE-LACASSAGNE